

# REGLEMENT INTERIEUR

## ASSOCIATIONS

Buvette- Débit de boissons dans le cadre  
de la Guinguette éphémère à Broglie



### Dates et horaires

Vendredi 20 juin de 18h à 22h

### 1- Conditions inhérentes à l'organisation de la guinguette

Être présent pendant toute la durée de la guinguette, aux horaires susmentionnés sous peine de pénalités.

L'association est tenue de se conformer aux lois et décrets en vigueur, concernant le commerce et toute réglementation particulière, concernant les produits mis en vente (alcool, denrées périssables, etc....).

Il lui appartient de faire, auprès des différentes administrations, les déclarations auxquelles elle serait tenue (douanes, vente d'alcool...).

**Une demande d'ouverture d'un débit temporaire de boisson auprès de l'accueil de la mairie sera requise (à solliciter au moins 15 jours avant l'évènement).**

L'affichage des prix est obligatoire. Ils seront fixés par l'organisateur.

L'association est tenue d'avoir 5 bénévoles minimum à disposition pour tenir l'évènement.

L'association assurera le ravitaillement de ses espaces de vente avant le jour J.

En amont, il est demandé à l'association de récupérer chez les commerçants partenaires la boisson.

La décoration extérieure permanente des lieux sera assurée par l'équipe citoyenne.

L'ajout de tout autre stand est interdit.

**Le terminal de paiement est obligatoire pour l'évènement pour permettre plus de facilités de paiement.**

## **2 - Fournitures auprès des commerces locaux**

Ce projet contribue à la dynamique commerciale de la commune de Broglie.

Pour cette raison, l'association devra se fournir en boissons et matériel au maximum auprès des commerçants locaux dans la mesure du possible.

## **3 - Lieu et Emplacement Adresse de la manifestation : Place de la Victoire à Broglie**

Broglie se réserve le droit de placer et d'aménager l'espace dédié.

## **4 - Mise en place et démontage**

La commune de Broglie met à disposition de l'association deux tables.

Il convient à l'association de disposer d'un réfrigérateur.

Pour des besoins spécifiques, contacter les personnes en charge du projet.

L'emménagement se fera, le vendredi à partir de 14h. La présence obligatoire d'un bénévole est requise à 15h. Le rangement du matériel se fera à partir de 23h le vendredi soir. L'association est tenue de veiller à la propreté des espaces confiés pendant l'évènement.

L'association doit prévoir impérativement 3 bénévoles pour accompagner l'équipe citoyenne dans le rangement des tables et des bancs qui se fera en priorité. Un membre de l'équipe citoyenne sera chargé de l'état des lieux au départ de l'association.

## **5 - Fourniture d'électricité**

Les branchements électriques seront assurés par les Services Techniques de la commune à hauteur de 10 Ampères (soit 2.000 Watts)

## **6 - Eau potable Aucun branchement d'eau potable ne sera mis à disposition.**

Le point d'eau le plus proche est situé au niveau des toilettes publiques sur la place des 3 Maréchaux.

## **7 – Déchets**

L'association veillera à évacuer ses déchets grâce aux poubelles mises à disposition et à mettre en œuvre le tri des déchets.

## **8 - Publicité**

La publicité de la part de l'associations est autorisée sur son stand.

Elle doit être exclusivement réalisée sur l'emplacement qui lui est accordé pour la soirée et ne doit pas gêner les visiteurs.

Aucune distribution de tracts, flyers publicitaires, auprès des visiteurs dans les allées n'est autorisée.

## **9 - Usage et prêt de gobelets réutilisables**

Dans une logique de réduction des déchets à la source, la commune de Broglie encourage les organisateurs d'évènements festifs ou de manifestations culturelles et sportives à être plus respectueux de l'environnement. Afin de les accompagner matériellement dans la mise en œuvre de cette démarche, la commune avec le soutien financier de l'Intercom Bernay Terres de Normandie a décidé la fabrication de gobelets réutilisables et propose une mise à disposition gratuite sous conditions.

L'association est dans l'obligation d'utiliser les gobelets de la guinguette.

La commune de Broglie met à disposition un type de contenants : des verres de 30cl.

La réservation sera à effectuer via un formulaire en pièce-jointe, à joindre au moment de votre inscription si vous êtes retenu.

À cet effet, un chèque de caution d'un montant de 150 € au nom du "Trésor Public" sera attendu et joint au formulaire.

Une confirmation de la réservation sera envoyée par la commune de Broglie à l'emprunteur.

Les gobelets sont fournis dans des caisses. Le retrait des gobelets s'effectue à l'accueil de la mairie de Broglie située à la place des 3 Maréchaux, le jour même.

L'emprunteur s'engage à utiliser les gobelets mis à disposition uniquement dans le cadre de la manifestation initialement prévue.

L'emprunteur s'engage : 1. Avant la manifestation : à sensibiliser les personnes en charge de la gestion des gobelets et aux contraintes techniques liées à la gestion de ce stock.

2. Lors de l'évènement : à communiquer et informer le public sur l'utilisation des gobelets réutilisables.

3. Pour garantir le retour de ces gobelets, la commune de Broglie vous demande de mettre en place un système de consigne où le consommateur paye 1 € la location de chaque gobelet.

Ce système de consigne permet généralement d'augmenter le taux de retour des gobelets. Les gobelets propres devront être restitués par pile de 10 dans les caisses mises à disposition à l'accueil de la mairie sur rendez-vous préalablement fixé.

Tout retour de gobelets le jour même ne sera pas accepté. Un membre de l'équipe citoyenne effectuera une vérification et un comptage des gobelets. Les gobelets manquants seront facturés 1 € à l'association par la commune de Broglie. Un avis des sommes à payer sera transmis à l'association par le Service de Gestion Comptable de la commune après l'évènement.

L'emprunteur s'engage à rembourser la commune de Broglie sous peine d'encaissement du chèque de caution.

### **SYNTHÈSE DE LA PROCÉDURE DE PRÊT**

1. Je récupère les caisses de gobelets à l'accueil de la mairie lors de mon installation sur site à partir de 15h00. 2. Je mets en place une consigne de 1 € par gobelet lors de la guinguette.
3. À la suite de l'évènement, je dépose les gobelets à l'accueil de la mairie sur rendez-vous pour qu'ils soient comptés à l'aide d'un membre de l'équipe citoyenne.
4. Suite au comptage, la commune de Broglie me confie un bon de réception et facture 1 € par gobelet manquant ou endommagé.

### **10 - Assurance - Responsabilité**

L'emplacement étant en plein air, il appartiendra à l'association de ranger son matériel.

L'évènement ne prévoit pas de service sécurité sur le lieu. En tout état de cause, l'organisateur décline toute responsabilité en matière de vol ou vandalisme sur le site.

L'association est tenue de produire, à l'appui de sa demande, une attestation garantissant sa responsabilité civile en cours de validité au moment de l'évènement (indiquer les montants garantis pour les dommages matériels et corporels).

### **11 - Inscription**

**Le dépôt des dossiers d'inscription se fait par mail à l'adresse**  
v.fabbro@bernaynormandie.fr

- Ouverture des inscriptions : 11 mars 2025
- Clôture des inscriptions : 09 avril 2025

Toute association non-inscrite dans les délais ne sera pas admis

## **12 - Sélection de l'association et admissibilité**

Un tirage au sort des dossiers complets sera réalisé le lundi 1er avril à 19h00 à la salle des fêtes de Broglie, auquel tous les candidats seront conviés.

En cas d'absence au tirage au sort, la candidature sera retirée et non éligible.

L'équipe citoyenne composée d'habitants, commerçants, élus et techniciens aura la charge du tirage au sort.

Il est convenu que les associations candidates puissent s'engager sur la date. Le cas échéant, un nouveau tirage sera effectué si l'association retenue ne pourrait honorer son engagement pour des raisons majeures et indépendantes de sa volonté, L'association est alors de se manifester auprès des personnes citées en contact dans les meilleurs délais pour envisager son remplacement.

**En cas de force majeure, la commune de Broglie se réserve le droit d'annuler l'évènement, sans dédommagement auprès de l'association.**

## **13 - Contact**

Virginie FABBRO : 06 03 75 02 19 / Mail : v.fabbro@bernaynormandie.fr

Après avoir pris connaissance des conditions et du règlement joint, dont elle accepte toutes les prescriptions, l'association ci-dessous mentionnée dépose sa candidature à la guinguette éphémère de Broglie et s'engage à respecter le règlement susmentionné.

Fait en deux exemplaires, à ....., le .....2025

Pour l'association :

.....

Nom, prénom :

.....

Signature et cachet (précédée de la mention "Lu et Approuvé") :